

PRÉFET DU RHÔNE

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
d'Auvergne-Rhône-Alpes

Unité Départementale du Rhône

Villeurbanne, le 23 août 2016

Affaire suivie par : Safia OURAHMOUNE
Cellule Risques Chroniques - SSP
Tél. : 04 72 44 12 26
Télécopie : 04 72 44 12 57
Courriel : safia.ourahmoune@developpement-durable.gouv.fr
N° S3IC : 106.411
N° BASOL 69.0332
Réf : UDR-CRC-SSP-16-SO-505

Objet : *Cessation d'activité société Lépine à Bron, 7 chemin du Vinatier*
Réfer. : *Transmission de l'exploitant du mémoire de cessation d'activité le 04 février 2011 ;
Courrier de la préfecture du 23 décembre 2014 reprenant les éléments du rapport
de l'inspection du 11 décembre 2014
Transmission de l'exploitant par courrier du 06/06/2016 comprenant 2 rapports
R001-6103974LAV-V01, et R002-6103974MEC-V02, Diagnostic de pollution
complémentaire sur les eaux souterraines.
Courrier du 4 juillet 2016 sur le changement d'usage*
P.J. : *Projet d'APC*

<p>DEPARTEMENT DU RHONE SOCIETE Lépine à Bron Rapport de présentation au CODERST</p>

Raison sociale : GROUPE LÉPINE

Adresse du siège social : 175, rue Jacquard – zone industrielle Lyon-Nord
69730 GENAY

Adresse de l'établissement : 7 chemin du Vinatier – 69500 BRON

Personne(s) à contacter: Monsieur PFAIFER 04.72.33.02.95

Activité principale : Fabrication d'implants orthopédiques

Copies à: DREAL / PRICAE
CRC-SSP
Chrono SSP

I / PRESENTATION DE L'AFFAIRE

La société GROUPE LÉPINE implantée sur la commune de Bron (69) a exploité une activité de fabrication et de réparation d'instruments de chirurgie et de matériel médical puis une activité de conception et fabrication d'implants orthopédique et d'ancillaires de pose d'implants. Le début de l'activité industrielle remonte à 1936 avec une activité de décapage de culots de lampe à incandescence. Le dernier arrêté préfectoral autorisant la poursuite de l'exploitation des activités date du 17 octobre 2005.

Le site est soumis à autorisation pour les activités suivantes :

- 2567: revêtement métallique d'un matériau par pulvérisation de métal fondu,
- 2560-1: travail mécanique des métaux et alliages.

Le site occupe le tènement suivant :

Section	N° de parcelle	Adresse	Superficie	Propriétaire actuel
A	498	N°7 chemin du Vinatier	2 731 m2	SA GROUPE LÉPINE



Figure 1.1 : Emplacement du site Lépine à Bron (source Géoportail)

Dans son courrier du 21 avril 2010, l'exploitant a informé la préfecture du Rhône de la cessation des activités de son site à Bron.

Par courrier en date du 4 février 2011, l'exploitant a transmis à l'inspection des installations classées le mémoire de la cessation d'activité établi par le bureau d'étude SOCOTEC de la société GROUPE LÉPINE implantée 7 chemin du Vinatier à Bron. Ce dossier complète la déclaration de cessation d'activité de l'installation classée. La préfecture du Rhône a délivré à l'exploitant récépissé sans frais de sa déclaration de cessation d'activité, en date du 16 février 2011.

Dans son rapport du 11 décembre 2014, l'inspection des installations classées a demandé les compléments suivants, rappelés dans le courrier de la préfecture du 23 décembre 2014 :

- compléter son dossier de mise en sécurité du site avec le certificat de dégazage des cuves et les bordereaux dûment complétés ;
- procéder à la concertation sur le choix de l'usage futur comme prévu à l'article R512-39-2 du code de l'environnement.
- transmettre les études permettant de vérifier la compatibilité entre l'état des sols et l'usage défini suite aux concertations prévues à l'article R512-39-2 du code de l'environnement.

Dans son courrier du 21 juillet 2015, l'exploitant informe :

- la procédure d'expulsion a été menée à son terme en date du 16 juin 2015 ;

- l'inertage des deux cuves de fuel situées en sous-sol, a été décalée en raison des contraintes d'accès, de structures et de sécurité lors des opérations de démantèlement et démolition ;
- dans l'attente et afin d'assurer la sécurité du site, un dispositif de gardiennage a été mis en place ;
- des études préliminaires aux travaux de démantèlement ont été lancées (diagnostic complémentaire de la qualité environnementale des sols – septembre à décembre 2015). Les conclusions de ces études permettront de préciser le calendrier des travaux de démantèlement à venir.

Par courrier daté du 06 juin 2016, l'exploitant a complété son dossier de cessation d'activité avec:

- un rapport R001-6103974LAV-V01, Diagnostic de pollution complémentaire, sols et eaux souterraines;
- un rapport R002-6103974MEC-V02, Diagnostic de pollution complémentaire sur les eaux souterraines.

Par courrier du 4 juillet 2016, et conformément à l'article R.512-39-2, l'exploitant a transmis à la Métropole de Lyon une proposition de changement d'usage de la parcelle 498 de la section A01 d'usage industriel en usage résidentiel (projet de construction d'habitations collectives mené par la SERL). Des compléments d'étude (évaluation des risques sanitaires et plan de gestion) sont en cours de réalisation.

Le présent rapport synthétise et analyse les différentes données du dossier et propose les suites appropriées à donner.

II / SYNTHESE DU DOSSIER

1° Caractéristiques du site et environnement proche

Le site est implanté 7 chemin du Vinatier à Bron. Une entrée est également présente sur la rue de l'industrie. Le site totalise une superficie de l'ordre de 0,2 hectares. Il est entouré au nord et au sud par des sites industriels, à l'ouest par des habitations et à l'est par le parking de supermarché LIDL.

La cour est partiellement couverte. Elle comprend un local transformateur, un ancien local chaudière. Une zone ayant accueilli 2 cuves de 1 m³ d'effluents contenant du chloroforme est présente.

Le site est constitué de 3 bâtiments :

- bâtiment central de 3 étages avec zone d'expédition, bureau, sas d'entrée pour les salles grises, bureaux, laboratoires, congélateurs et salles blanches,
- bâtiment Est : salles blanches et salles grises, d'un grand atelier , d'un bureau d'études de 2 locaux compresseur, en sous sol 2 cuves de fioul et une chaudière.
- bâtiment Ouest : bureaux et ateliers de revêtement métallique par pulvérisation de titane fond.

2° Mise en sécurité du site

D'après les éléments contenus dans le mémoire de cessation d'activité réalisé par SOCOTEC, le 1 février 2011, l'exploitant a fait procéder à des opérations de nettoyage/élimination listés ci-dessous :

- élimination des déchets générés par l'activité : copeaux d'alliage de titane, d'innox, huile soluble, boues de filtration de poussières, papiers/cartons, au fur et à mesure de l'arrêt de l'activité ;
- élimination des déchets présents lors de la visite du 15 septembre 2010 et évacués le 27 octobre et 2 novembre 2010 : 2 fûts de 200 l de titane, 6 fûts de méthacrylate de méthyle, 4 fûts de liquide Novakl de finition, 3 fûts de 200l d'huile hydrosolubles.

- les installations de production ont été transférées vers les sites du groupe, de Genay et d'Ortez à l'exception de la chaufferie et de deux cuves fuel de 6 et 12 m³ vidangées et à inerter à l'eau.

Ces justificatifs d'élimination a été fournis à l'administration. Cependant il n'a pas été transmis copie des certificats d'inertage des deux cuves fuel de 6 et 12 m³.

3° Diagnostic de sol

Dans le cadre de sa cessation d'activité un diagnostic environnemental – Rapport d'investigations FT13T1/10/1962 du 23 décembre 2010, SOCOTEC a été réalisé à la demande de l'exploitant. Une campagne de prélèvements par sondages (20 sondages, S1 à S20) jusqu'à une profondeur maximale de 2 à 3 m et en l'analyse en laboratoire de 23 échantillons de sols. Les paramètres recherchés étaient les ETM, HAP, BTEX, COHV et PCB. Les résultats d'investigations ont mis en évidence :

- des contaminations par des métaux avec des concentrations supérieures aux gammes de valeurs des anomalies naturelles modérées (maximum de Cu de 460 mg/kg, Pb de 140 mg/kg, Zn de 410 mg/kg),
- des contaminations par des hydrocarbures avec un maximum de 2 200 mg/kg, et HAP en S8 entre 1 et 2 m ;
- la détection de tétrachloroéthylène (PCE) sur l'ensemble des 7 échantillons analysés au-delà de 1 m de profondeur avec une valeur maximum de 1,6 mg/kg qui s'accompagne d'une valeur de 1,1 mg/kg en trichloroéthylène (TCE), la présence de cyanures a des concentrations de 4,1 mg/kg.

Ces impacts mis en évidence n'ont pas fait l'objet d'une délimitation verticale.

Deux autres diagnostics environnementaux ont été réalisés respectivement en septembre 2015 et en juin 2016. Le diagnostic de pollution complémentaire, sols et eaux souterraines de septembre 2015, bureau d'études TAUW présente les investigations sur le terrain se sont déroulées les 10, 11 et 12 août 2015 (25 échantillons sur 12 sondages à la tarière mécanique, et 5 sondages au carottier battu, et 1 prélèvement sur un piézomètre). Les composés suivants ont été recherchés : HCT, métaux, HAP, BTEX, COHV, PCB.

Les éléments suivants ont été notés :

- anciennes cuves à fioul toujours en place, en sous-sol de l'atelier principal ;
- ancienne machine à laver au trichloroéthylène dans la zone des laboratoires ;
- trou dans le plancher du rez-de-chaussée de l'atelier principal, ouvrant sur le sous-sol et depuis lequel des gravats de démolition ont été poussé vers le sous-sol ;
- puits (ou puisard) potentiellement rebouché au niveau de l'ancien dépôt de laque.

Les résultats d'analyses ont montré :

- la présence d'hydrocarbures totaux est observée dans les sols (maximum mesuré à 2200 mg/kg de MS) dans des zones dont l'étendue latérale est circonscrite mais dont la profondeur ne l'est pas totalement.
- la présence de métaux lourds dans les sols est représentative des activités s'étant succédées sur le site, avec des concentrations élevées en certains points de sondage (jusqu'à près de 100 fois la valeur de référence pour le cuivre) notamment au droit de l'ancienne chaudière et transformateur (S6), zone de décapage (S4), zone de vitrification (S106 et 107), ateliers de polissage, décolletage (S8 à 10, 17, 102, 105, 112 et 113), zone de polissage (S19, 119)
- sur la totalité du site les solvants chlorés sont mesurés dans les sols, particulièrement à deux endroits (S104 (16 mg/kg en PCE et 3,2 en TCE de 2 à 3 m) et S107(11 mg/kg en PCE et

2,6 en TCE de 2 à 3 m)) dont les activités passées rendent compte de la présence de solvants chlorés (bennes / dépôt de laque / cuve chloroforme pour le S104, décapage / polissage pour le S107) à plus de 10 mg/kg en solvants chlorés.

4° Diagnostic des eaux souterraines

Dans le secteur d'étude, la formation aquifère présente correspond aux alluvions du Rhône. Un niveau d'eau de cette nappe de 15.7 m de profondeur a été mesuré par le bureau d'études Tauw France en août 2015 au droit du piézomètre Pz1. D'après le retour d'expérience du bureau d'études Tauw, autour de la zone d'étude, le sens d'écoulement de cette nappe est stable et est globalement en direction Nord-ouest.

La présence d'une nappe dans les formations alluvionnaires grossières et l'absence d'une couche argileuse protectrice, induisent une vulnérabilité importante (malgré la profondeur de la nappe) de la qualité des eaux souterraines. Celles-ci sont intensivement exploitées en aval du site, notamment pour un usage AEP à une distance toutefois relativement éloignée (champ captant de Crépieux-Charmy situé environ 5 km au nord). Selon les informations recensées dans la banque de données du sous-sol (BSS), neuf ouvrages sont référencés comme points d'eau dans un rayon de 300 m autour du site d'étude.

Le diagnostic de pollution complémentaire, sols et eaux souterraines de septembre 2015, bureau d'études TAUW présente l'implantation du piézomètre Pz1. Les résultats d'analyses ont montré des concentrations de 45 µg/l en tétrachloroéthylène en Pz1 en août 2015.

Le diagnostic de pollution complémentaire, eaux souterraines de juin 2016, bureau d'études TAUW présente l'installation des piézomètres, effectuée par la société Ballansat Forages du 5 au 7 avril 2016. Trois piézomètres, Pz2, Pz3 et Pz4 ont été implantés en plus du piézomètre Pz1 existant (c.f. annexe 1) :

- ouvrage situé en amont hydraulique du site, Pz4 : une zone située sur le parking du LIDL a été délimitée avec l'accord du propriétaire ;
- ouvrage situé en aval hydraulique du site, Pz2 : la METROPOLE DE LYON a donné son accord pour l'implantation du piézomètre sur la parcelle cadastrale CM 43, située immédiatement à l'ouest du site ;
- ouvrage sur le site d'étude, Pz3, situé en aval immédiat d'une seconde zone d'impact en solvants chlorés dans les sols (sondage S107, rapport R001-6103974LAV-V01).

Les 4 piézomètres ont été prélevés le 26 avril 2016.

L'esquisse piézométrique, établie selon les conditions d'écoulement du 26 avril 2016 est présentée en annexe 1. Afin d'établir cette esquisse, le niveau piézométrique au droit de Pz1 n'a pas été prise en compte. En effet, celui-ci paraît incohérent. **Le prochain suivi piézométrique devra confirmer ou non la cohérence du niveau piézométrique obtenu en Pz1 par rapport aux autres ouvrages**

Les composés recherchés sont les COHV, les BTEX et les HCT, les résultats d'analyses au droit des piézomètres ont montré en Pz1 et Pz3 des concentrations de respectivement 31 et 13 µg/l en tétrachloroéthylène, 6,9 et 10 en trichloroéthylène, 110 et 200 µg/l en 1,1,1-trichloroéthane (1,1,1-TCA) et 0,5 µg/l en Pz3 en chlorure de vinyle.

En synthèse, les constats observés sur le site sont les suivants :

- **Sur site** : Un impact en COHV dans la nappe d'eau souterraine au droit des deux zones du site ayant montré un impact dans les sols a été confirmé lors de cette campagne. En effet, en

Pz1 et Pz3, des teneurs en PCE, TCE et 1,1,1-TCA supérieures aux valeurs de référence ont été mesurées.

- **Hors site** : Compte tenu du réseau de piézomètres disponible, aucune pollution en solvants chlorés et BTEX ne migre depuis le site et en dehors des limites du site. Les teneurs mesurées en Pz2 (aval latéral) et Pz4 (amont) sont inférieures aux valeurs de référence et correspondent au bruit de fond généralisé de la nappe de l'Est Lyonnais. Enfin, des hydrocarbures (HCT C10-C40) dissous ont été mis en évidence dans la nappe en amont du site (Pz4). Cette pollution ne semble pas migrer au droit du site d'étude (absence d'impact en août 2015 au droit de PZ1).

5° Mesures de gestion

Les mesures de gestion varient en fonction de l'usage envisagé. Le tableau suivant indique les mesures de gestion pour deux types d'usage, industriel et résidentiel.

		Usage futur envisagé	
		Industriel	Résidentiel (avec R-1)
Détails du scénario envisagé		Déconstruction des bâtis sauf dalles Inertage et retrait des cuves existantes Nouveau bâti reprenant les dalles existantes	Déconstruction des bâtis et dalles (rez-de-chaussée) Inertage et retrait des cuves existantes Excavation des sols jusqu'à 3m de profondeur
Milieu	Impact	Industriel	Résidentiel (avec R-1)
Sols	- HCT et HAP (circonscrit et modéré) - Métaux lourds (généralisé et ponctuellement élevé) - Solvants chlorés (généralisé et ponctuellement élevé)	⇒ Pas de mesure de gestion spécifique préconisée dans l'immédiat ⇒ Hypothèse de l'absence de déblais dans le cadre de ce scénario	⇒ Evacuation des déblais dans les filières de gestion appropriées (selon les résultats des analyses de terre excavées et triées) ⇒ Validation de la compatibilité de l'état du site après travaux avec l'usage : par prélèvement et analyse d'échantillons en fond et flancs de fouille, réalisation d'un schéma conceptuel et d'une EQRS
Nappe	- Solvants chlorés	⇒ Etude hydrogéologique et recherche de points d'accès à la nappe autour du site ⇒ Implantation de nouveaux piézomètres sur site ou en pourtour (3 piézomètres ou moins si d'autres points d'accès à la nappe sont disponibles) ⇒ Prélèvements et analyse d'échantillons d'eaux souterraine ⇒ Selon l'impact, étude des solutions de gestion	

Suite aux conclusions établies dans ce présent rapport, Tauw France préconise de :

- réaliser une surveillance de la qualité de la nappe d'eau souterraine au droit des 4 ouvrages piézométriques ;
- confirmer la présence et l'usage de l'ouvrage inventorié (06987X0454/F), situé en aval hydraulique du site, et analyser la qualité de la nappe le cas échéant ;
- dans le cas d'un futur usage résidentiel du site, réaliser une évaluation des risques sanitaires et un plan de gestion.

III) AVIS DE L'INSPECTION

Sur la mise en sécurité du site et le démantèlement des installations

Conformément à l'article R512.39.1 du Code de l'Environnement, l'exploitant doit apporter des justifications complémentaires concernant l'évacuation et l'élimination des déchets du site et la limitation des accès au site.

Aussi, les éléments suivants devront être fournis par l'exploitant, les certificats de dégazage des cuves.

Sur la gestion des pollutions résiduelles

Afin de compléter la mise en compatibilité de l'état du site avec l'usage futur envisagé (résidentiel, avec deux niveaux de parkings en sous-sols), l'exploitant indique dans son courrier du 06 juin 2016 avoir mandaté le bureau d'études Tauw France pour la réalisation des études suivantes dont les conclusions seront rendues courant septembre 2016 :

- Évaluation des risques sanitaires pour le futur projet résidentiel ;
- Plan de gestion de la pollution au droit du site.

De plus compte-tenu des fortes concentrations notamment en solvants chlorés dans les sols, l'inspection considère pertinent de suivre les recommandations de Tauw France à savoir :

- réaliser une surveillance trimestrielle de la qualité de la nappe d'eau souterraine au droit des 4 ouvrages piézométriques ;
- confirmer la présence et l'usage de l'ouvrage inventorié (06987X0454/F), situé en aval hydraulique du site, et analyser la qualité de la nappe le cas échéant ;
- dans le cas d'un futur usage résidentiel du site, réaliser une évaluation des risques sanitaires et un plan de gestion.

Des investigations complémentaires sur les sols et gaz du sols afin de circonscrire horizontalement et verticalement les pollutions révélées par le diagnostic environnemental de septembre 2015 semblent également pertinentes.

La méthodologie nationale de gestion des sites et sols pollués de 2007 indique que « lorsque des pollutions concentrées sont identifiées, la priorité consiste d'abord à extraire ces pollutions concentrées, généralement circonscrites à des zones limitées », et non pas à engager des études pour justifier leur maintien en place.

Le cas échéant, si des concentrations dans les eaux souterraines hors site sont observées, une interprétation de l'État des Milieux est réalisée. L'exploitant devra justifier que l'état des milieux est bien compatible avec les usages fixés. Si la compatibilité avec les usages n'est pas effective, l'exploitant devra proposer des mesures de réhabilitation puis, le cas échéant, des restrictions d'usage sur son site.

Dans son courrier du 06 juin 2016, l'exploitant indique avoir mandaté le bureau d'études Tauw France pour la réalisation des études suivantes dont les conclusions seront rendues courant septembre 2016 :

- Évaluation des risques sanitaires pour le futur projet résidentiel ;
- Plan de gestion de la pollution au droit du site.

Ainsi compte tenu :

- des sources de pollution majeures mises en évidence dans les sols sur le site de LEPINE,
- de la pollution des eaux souterraines,

l'inspection des installations classées propose donc à monsieur de préfet du Rhône d'encadrer la réhabilitation du site en prescrivant à l'exploitant une caractérisation complémentaire des terrains, la réalisation d'un plan de gestion et une surveillance des eaux souterraines. Le projet d'arrêté préfectoral complémentaire est adressé à l'exploitant pour échanger au préalable avant de passer conformément à l'article R. 512-31 du code de l'environnement, devant le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques.

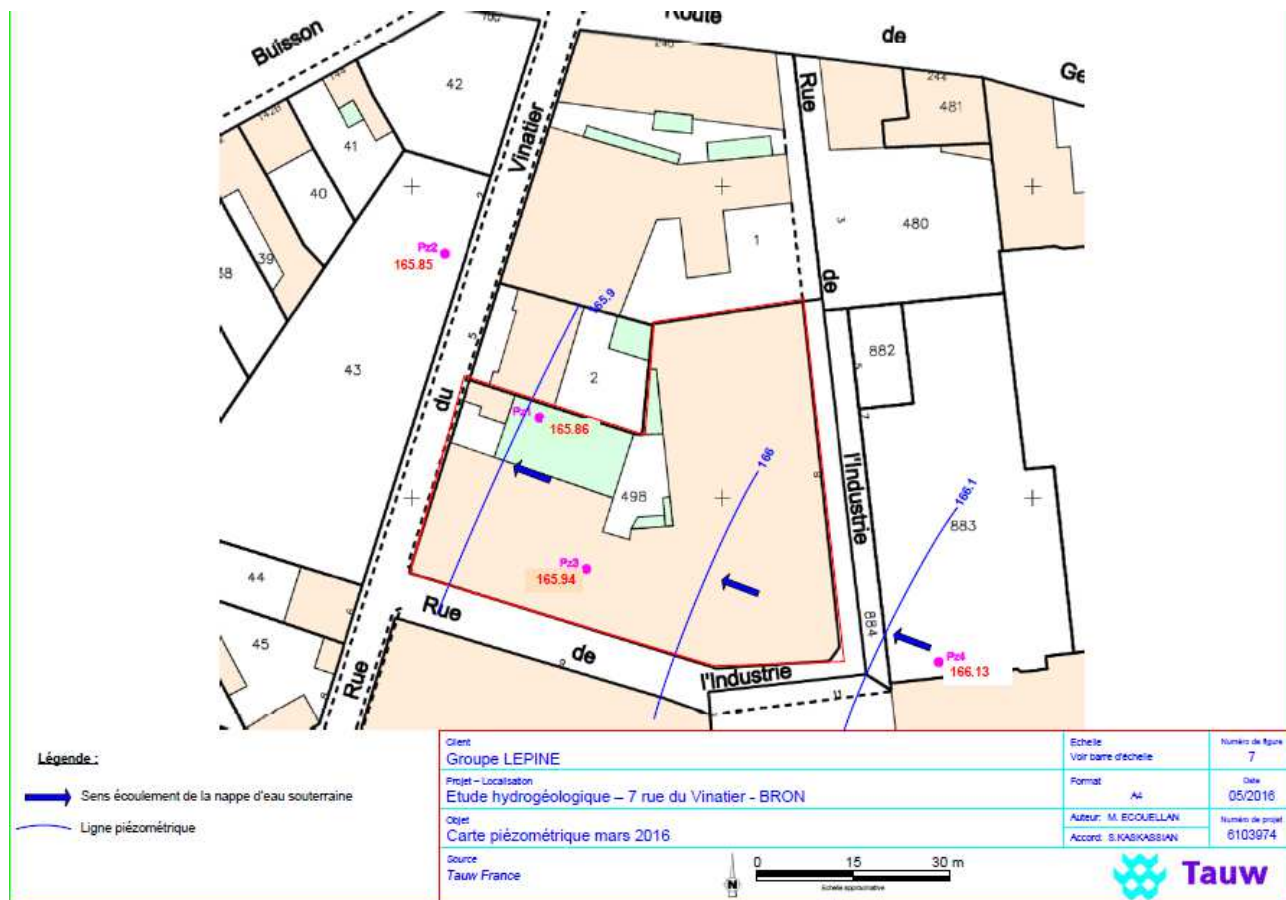
L'inspecteur de l'environnement

Agnès CHERREY

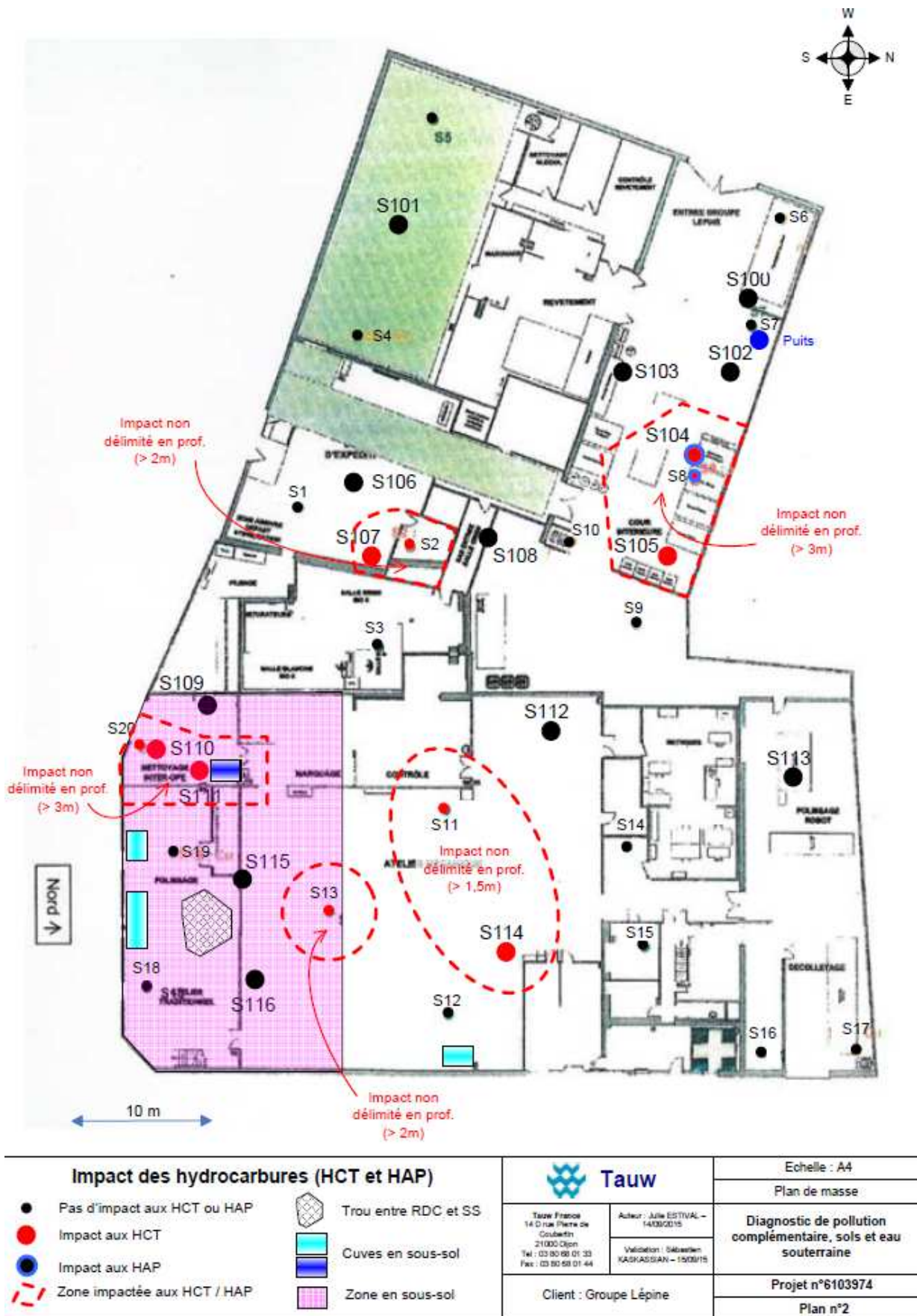
Vu et approuvé,
pour la Directrice et par délégation,
L'adjoint au chef de l'Unité Départementale du Rhône

Philippe NICOLET

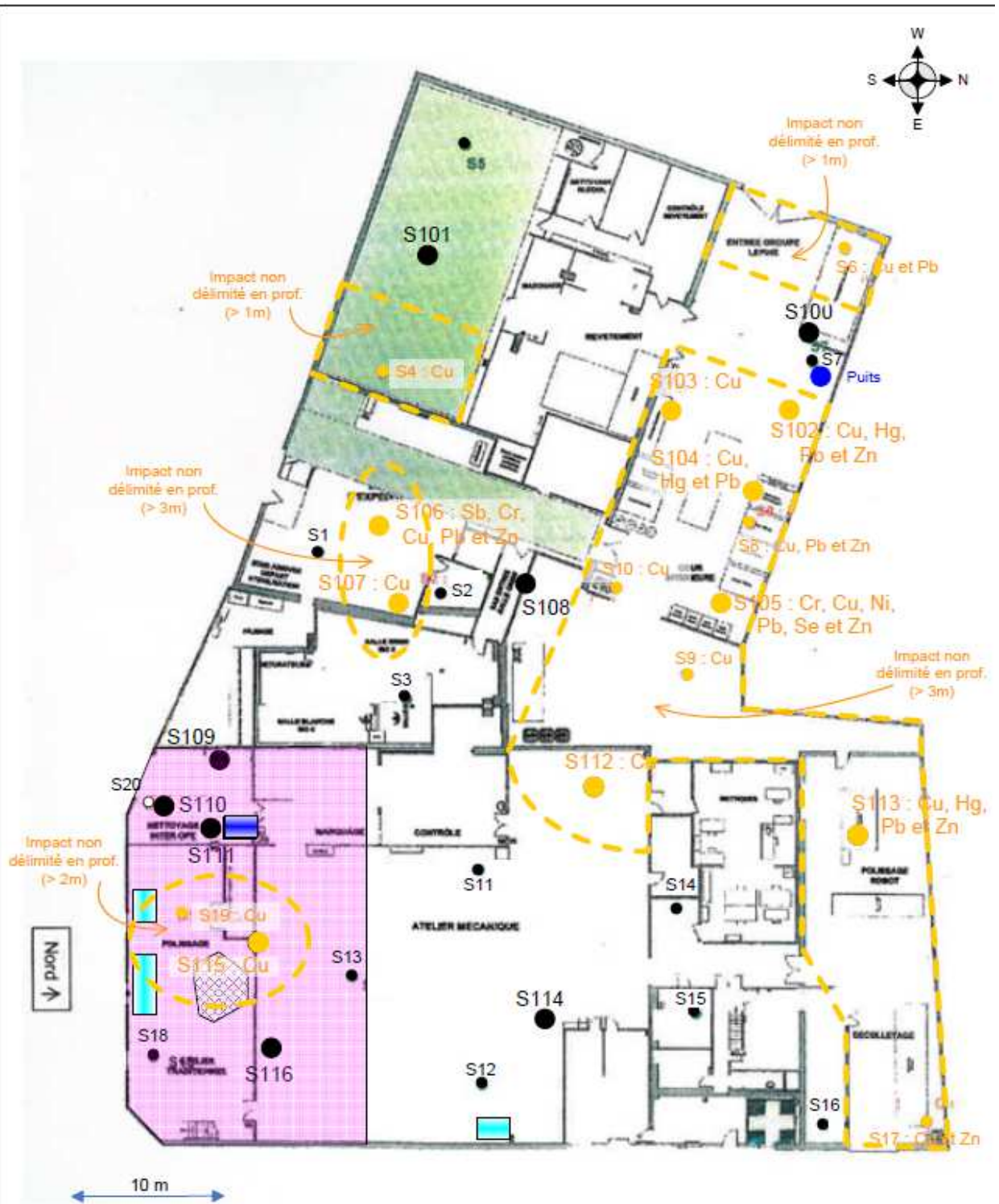
Annexe 1 : Carte piézométrique de mars 2016 (diagnostic complémentaire eau souterraine, TAUW juin 2016)



Annexe 2 : Résultats d'analyse pour les paramètres HCT et HAP dans les sols

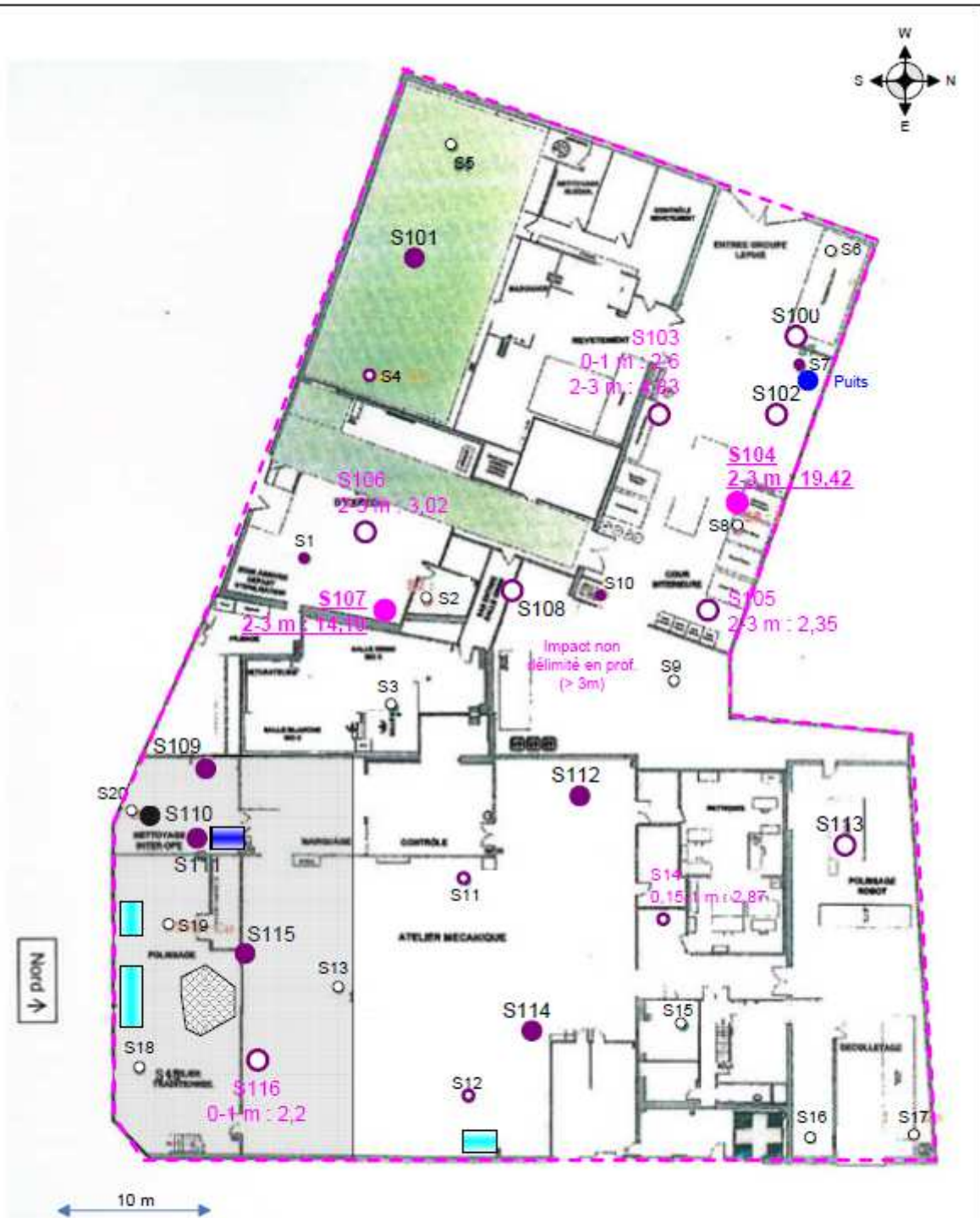


Annexe 3 : Résultats d'analyse pour les métaux lourds dans les sols



Impact des métaux lourds		 Tauw	Echelle : A4
●	Pas d'impact aux métaux lourds		<small>Tauw France 14 D rue Pierre de Coubertin 21000 Dijon Tel : 03 80 55 01 33 Fax : 03 80 69 01 44</small>
●	Impact aux métaux lourds	<small>Auteur : Julie ESTIVAL - 14/09/2015</small>	Diagnostic de pollution complémentaire, sols et eau souterraine
○	Trou entre RDC et SS	<small>Validation : Sébastien KASRAISSIAN - 15/09/15</small>	
○	Impact non délimité en prof. (> 3m)	Client : Groupe Lépine	Projet n°6103974
○	Impact non délimité en prof. (> 1m)		Plan n°3

Annexe 4 : Résultats d'analyse pour les COHV dans les sols



<p>Impact des solvants chlorés (mg/kg MS)</p> <p>○ COHV non analysés</p> <p>● Pas d'impact aux COHV</p> <p>○ 0,1 ○ 1 ○ 10 mg/kg MS : ordre de grandeur de l'impact aux COHV</p> <p>--- Zone impactée aux COHV</p>		<p>▨ Trou entre RDC et SS</p> <p>▨ Cuvés en sous-sol</p> <p>▨ Zone en sous-sol</p>	<p>Tauw</p> <p>Tauw France 14 D rue Pierre de Coubertin 21000 Dijon Tel : 03 80 68 01 33 Fax : 03 80 68 01 44</p> <p>Acteur : Julie ESTIVAL - 14/09/2015</p> <p>Validation : Sébastien KASABIAN - 15/09/15</p> <p>Cliant : Groupe Lépine</p>	<p>Echelle : A4</p> <p>Plan de masse</p> <p>Diagnostic de pollution complémentaire, sols et eau souterraine</p> <p>Projet n°6103974</p> <p>Plan n°4</p>
--	--	--	---	--